

Comment compléter votre DECLARATION DE RESSOURCES sur votre compte ameli

Conservez cette notice pour vos futures déclarations

Le paiement de votre pension d'invalidité est soumis à conditions de ressources. Il est donc important de compléter correctement votre déclaration de ressources afin d'éviter toute erreur dans le paiement de votre pension d'invalidité.

En cas de non réponse, un rappel vous sera adressé. En l'absence de réponse à la déclaration de rappel, le paiement de votre pension d'invalidité sera suspendu.

Nous vous invitons donc à compléter votre déclaration dès réception de la notification et du mail indiquant la disponibilité de votre déclaration sur votre compte.

Vous avez 2 possibilités pour accéder à votre déclaration :

- Soit en cliquant sur la notification « Ma pension d'invalidité » sur la page d'accueil de votre compte.

The screenshot displays the user interface of the ameli.fr website. At the top, there is a navigation bar with the 'Assurance Maladie' logo and the slogan 'Agir ensemble, protéger chacun'. Below the navigation bar, there are several sections:

- MES DERNIERS PAIEMENTS:** A section with the text 'Vos nouveaux paiements s'afficheront ici.'
- MES DÉMARCHES EN 2 CLICS:** A list of services including 'Attestation de droits', 'Attestation de paiement d'indemnités journalières', and 'Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)'. There are also links for 'Voir toutes les démarches' and 'Consulter les délais de traitement de ma CPAM'.
- MON AGENDA:** A section for appointments with options for 'Mes rendez-vous' and 'Prendre un rendez-vous'.
- MON ESPACE PRÉVENTION:** A section for health coaching with the text 'Coaching santé' and 'Nutrition, santé du dos, santé du coeur: 3 programmes de coaching en ligne pour préserver votre santé.' and a link to 'Démarez votre programme'.
- NOTIFICATIONS:** A section with a red circle containing the number '2'. It contains two notifications:
 - Ma pension d'invalidité:** 'Votre déclaration de ressources est disponible, merci de la remplir.' This notification is highlighted with a red box.
 - Ma mutuelle:** 'Aucune complémentaire santé n'est enregistrée dans votre dossier. Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide... Estimez dès à présent vos droits à une Complémentaire santé solidaire.'
- MESSAGE:** A section with a blue circle containing the number '0'.

At the bottom right, there is a chatbot interface with the text: 'Bonjour ! Je suis ameliBot, le chatbot créé pour vous assister pour toutes vos démarches sur l'Assurance Maladie. Interrogez-moi !' and a small chatbot icon.

- Soit en cliquant sur l'onglet « Mes démarches > Invalidité : Déclarer mes ressources »

The screenshot shows the 'Mes démarches' menu with the following sections:

- EFFECTUER UNE DÉMARCHE**
 - Commander une carte Vitale
 - Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
 - Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale
 - **Invalidité : Déclarer mes ressources** (highlighted)
 - Déclarer un accident causé par un tiers
 - Faire une demande de Complémentaire santé solidaire
 - Demander le remboursement d'un transport personnel
 - Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent
 - Demander l'aide du médiateur
 - Demander une pension d'invalidité
 - Faire ou révoquer une procuration en ligne
 - Demander un remboursement de soins à l'étranger
- SUIVRE MES DÉMARCHES**
 - Commande de carte Vitale
 - Arrêts de travail
 - Consulter les délais de traitement de ma CPAM
- TÉLÉCHARGER**
 - Attestation de droits
 - Attestation de paiement d'indemnités journalières
 - Mes relevés mensuels
 - Relevé fiscal
- DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION**
 - Changement d'adresse postale
 - Déclaration du nouveau-né
 - Modifier mes coordonnées bancaires
 - Changement de nom d'usage
- ESPACE D'ÉCHANGES**
 - Consulter mon espace d'échanges

Le 1^{er} écran permet de récapituler votre déclaration de ressources.

La périodicité de votre déclaration de ressources dépend de votre situation personnelle et peut donc être variable. **Soyez attentif aux dates de la période concernée avant de cliquer sur le bouton « Déclarer ».**

The screenshot shows the 'MA DÉCLARATION DE RESSOURCES' screen with the following text:

Vous devez déclarer vos ressources pour la période du **01/08/2021 au 30/11/2021** au titre de votre pension d'invalidité référencée 176-12-11-DP-001.
La date limite de déclaration est le **25/12/2021**.
Tout retard dans votre déclaration peut entraîner une suspension de votre pension d'invalidité.


DÉCLARER

Le 2^{ème} écran présente les étapes de votre déclaration.

Si vous devez déclarer des ressources, répondez « oui » à la question avant de continuer.

Si vous devez déclarer un changement de situation, répondez « oui » à la question avant de continuer.

Si vous n'avez aucun changement de situation ni aucune ressource à déclarer, répondez « non » avant de continuer. Dans ce cas, vous serez directement orienté(e) vers la validation de votre déclaration.



AccueilMes paiementsMes démarchesMon espace préventionMes informations


MA DÉCLARATION DE RESSOURCES

Etape préalableRenseignements personnelsRessourcesValidationAccusé de réception

Vous pouvez maintenant remplir votre déclaration de situation et de ressources pour la période du 01/08/2021 au 30/11/2021.

Votre déclaration se déroule en trois étapes :

- la première étape concerne vos renseignements personnels.
- la deuxième étape concerne vos ressources.
- la troisième étape permet la validation de votre déclaration.

 Attention, pour la bonne prise en compte de votre déclaration, vous devez impérativement aller jusqu'à l'étape de validation.

Avez-vous, sur cette période, des **ressources à déclarer** ou un **changement de situation à indiquer** ? Oui Non

CONTINUER

Le 3^{ème} écran vous permet de déclarer un changement de vos renseignements personnels.

2. Avez-vous séjourné à l'étranger

Vous devez déclarer les dates de vos séjours à l'étranger dans l'encadré qui apparaît après avoir cliqué sur « oui » et cela uniquement si vous êtes bénéficiaire de l'Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI).

3. Votre situation familiale actuelle

Si la situation familiale indiquée n'est pas correcte, cliquer sur « oui » à la question « Votre situation familiale a-t-elle changé ? » et compléter les champs demandés.

Accueil Mes paiements **Mes démarches** Mon espace prévention

MA DÉCLARATION DE RESSOURCES

Etape préalable **Renseignements personnels** Ressources Validation Accusé de réception

Déclaration de situation et de ressources pour la période du 01/08/2018 au 30/11/2018

• champ obligatoire

1. Votre adresse actuelle :

CZ M. ET MME DES
072
NY

Si vous avez déménagé, vous pourrez nous indiquer votre nouvelle adresse dans la rubrique "Mes démarches / Modifier mon adresse postale" après la validation de cette déclaration.

2. Avez-vous séjourné à l'étranger ? • Oui Non

3. Votre situation familiale actuelle :

Célibataire

Votre situation familiale a-t-elle changé ? • Oui Non

4. Vos coordonnées bancaires :

Titulaire du compte : M DE
IBAN
FR76 2004 1*** **15 5145 5M0* *93

Si vos coordonnées bancaires ont changé, merci de nous faire parvenir un Relevé d'Identité Bancaire.

PRÉCÉDENT SUIVANT

Le 4^{ème} écran vous permet de déclarer vos ressources.

Attention : vous ne devez pas déclarer la pension d'invalidité que nous vous versons.

Etape préalable > Renseignements personnels > **Ressources** > Validation > Accusé de réception

* champ obligatoire

1. Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié (sur la période) du versement d'indemnités journalières par votre caisse d'Assurance Maladie ? * Oui Non

2. Votre situation professionnelle correspond-elle à l'un des cas ci-dessous :

Activité salariée ou maintien de salaire * Oui Non

Activité commerciale, libérale, artisanale * Oui Non

Allocations chômage * Oui Non

Autre (exemple : indemnités journalières versées par un autre organisme) * Oui Non

3. Percevez-vous l'une des prestations suivantes ?

Pension militaire d'invalidité * Oui Non

Pension d'un régime spécial * Oui Non

Pension du régime agricole * Oui Non

Rente accident du travail * Oui Non

Autre * Oui Non

4. Avez-vous fait une demande de pension de retraite ? * Oui Non

PRÉCÉDENT SUIVANT

1. Vous devez indiquer « oui » **si vous avez perçu des indemnités journalières** pendant la période de votre déclaration
2. Vous devez déclarer vos revenus **en euros** en fonction de votre situation professionnelle.

Si vous exercez une activité salariée ou bénéficiez d'un maintien de salaire :

- Indiquez « oui » sur la ligne correspondante
- Saisissez les **salaires bruts** soumis à cotisations Sécurité Sociale dé plafonnés **pour chaque mois**
 - o En fonction de votre employeur, la ligne sur le bulletin de salaire peut s'intituler :
 - SECURITE SOCIALE – MALADIE MATERNITE INVALIDITE DECES
 - BASE SECURITE SOCIALE DU MOIS
 - SECURITE SOCIALE DEPLAFONNEE
 - URSSAF MALADIE
 - ...
- Si vous avez plusieurs employeurs, merci de cumuler tous les salaires bruts mois par mois
- Pour ajouter une nouvelle ligne de déclaration, **cliquer sur le bouton +**
- La saisie est limitée à 6 lignes. Si vous avez plus de 6 lignes à déclarer :
 - o Validez votre déclaration avec les 6 lignes

- Adressez dans les meilleurs délais à votre CPAM, les montants mensuels des revenus restant à déclarer, depuis l'espace d'échange de votre compte améi ou par courrier. Précisez bien que votre envoi est un complément à une déclaration de ressources faite sur Internet.

Attention : le complément de déclaration par mail ne sera pris en compte que si vous avez bien validé votre déclaration sur le compte.

Si vous exercez une activité commerciale, libérale ou artisanale :

- Indiquez « oui » sur la ligne correspondante
- Saisissez pour chaque mois :
 - votre bénéfice si vous êtes soumis au régime d'imposition au réel
 - votre chiffre d'affaire si vous êtes soumis au régime d'imposition micro-fiscal
- Pour ajouter une nouvelle ligne de déclaration, cliquer sur le bouton +
- La saisie est limitée à 6 lignes. Si vous avez plus de 6 lignes à déclarer :
 - Validez votre déclaration avec les 6 lignes complétées
 - Adressez dans les meilleurs délais à votre CPAM, les montants mensuels des revenus restant à déclarer, depuis l'espace d'échange de votre compte améi ou par courrier. Précisez bien que votre envoi est un complément à une déclaration de ressources faite sur Internet.

Attention : votre complément de déclaration ne sera pris en compte que si vous avez bien validé votre déclaration sur internet.

Si vous percevez des allocations chômage :

- Indiquez « oui » sur la ligne correspondante et saisissez le montant **brut** journalier et les périodes globales de votre indemnisation chômage.

Si vous êtes dans une situation « Autre » :

- Indiquez « oui » sur la ligne correspondante et saisissez les revenus **bruts** pour chaque mois et précisez la nature des ressources (ex : prévoyance)
- Pour ajouter une nouvelle ligne de déclaration, cliquer sur le bouton +
- La saisie est limitée à 6 lignes. Si vous devez déclarer plus de 6 lignes :
 - Validez votre déclaration avec les 6 lignes complétées
 - Adressez dans les meilleurs délais à votre CPAM, les montants mensuels des revenus restant à déclarer, depuis l'espace d'échange de votre compte améi ou par courrier. Précisez bien que votre envoi est un complément à une déclaration de ressources faite sur Internet.

Attention : votre complément de déclaration ne sera pris en compte que si vous avez bien validé votre déclaration sur internet.

+ champ obligatoire

1. Bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié (sur la période) du versement d'indemnités journalières par votre caisse d'Assurance Maladie ? * Oui Non

2. Votre situation professionnelle correspond-elle à l'un des cas ci-dessous :

Activité salariée ou maintien de salaire * Oui Non

Activité commerciale, libérale, artisanale * Oui Non

Allocations chômage * Oui Non

Autre (exemple : indemnités journalières versées par un autre organisme) * Oui Non

3. Percevez-vous l'une des prestations suivantes ?

Pension militaire d'invalidité * Oui Non

Pension d'un régime spécial * Oui Non

Pension du régime agricole * Oui Non

Rente accident du travail * Oui Non

Autre * Oui Non

4. Avez-vous fait une demande de pension de retraite ? * Oui Non

3. **Si vous percevez une autre prestation** que celles précédemment indiquées telles que Rente AT, pension d'autres régimes, etc...

Vous devez indiquer « oui » sur le type de prestation que vous percevez et saisir son montant **brut** mensuel.

Aucune période ne doit être inscrite.

4. Vous devez indiquer « oui » **si vous avez fait une demande pension de retraite**. Vous devrez ensuite préciser la date de votre demande (pas celle du début de votre pension de retraite).

En fonction de votre situation, d'autres questions vous seront posées.

Quand vous bénéficiez de la Majoration Tierce Personne (MTP), vous devez déclarer si vous avez été hospitalisé et les périodes d'hospitalisation.

Quand vous bénéficiez de l'Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI), vous devez déclarer vos ressources supplémentaires (**non déclarées dans les écrans précédents**) ainsi que celles de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire lié par un Pacs. Indiquez 0 en l'absence de ressource.

Attention : si vous êtes célibataire, vous devez saisir 0 dans les ressources du conjoint(e), concubin(e) ou partenaire lié par un Pacs.

Un récapitulatif vous est proposé avant de valider votre déclaration.

MA DÉCLARATION DE RESSOURCES

Caisse

Etape préalable > Renseignements personnels > Ressources > **Validation** > Accusé de réception

Vous devez certifier sur l'honneur et confirmer votre déclaration en cliquant sur **Valider** en bas de page.
Vous pouvez vérifier les informations saisies en cliquant sur le lien ci-dessous.

Résumé de la déclaration de ressources

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés par la présente déclaration. Je m'engage à faire connaître à ma Caisse tout changement pouvant les modifier, et à fournir toute pièce justificative sur demande.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 [?] du Code de la Sécurité Sociale et Article L.441-6 [?] du Code Pénal).

Est puni des mêmes peines, le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un avantage ou un indu.

Après validation de votre déclaration, vous avez la possibilité de la télécharger. Vous pouvez le faire si vous souhaitez conserver une trace de votre déclaration **mais ne l'envoyez pas à votre organisme.**

MA DÉCLARATION DE RESSOURCES

Etape préalable > Renseignements personnels > Ressources > Validation > **Accusé de réception**



Merci, votre déclaration a bien été prise en compte.

Vous serez informé par votre caisse de la prochaine déclaration de ressources à remplir.

Nous vous rappelons qu'il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir ce document par courrier.

Télécharger ma déclaration de ressources

NOTEZ VOTRE DÉMARCHE !

Vous avez droit à l'erreur :

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur